

Du résultat comptable au résultat fiscal

Techniques d'élaboration de la liasse fiscale

Objectifs

- Etudier, d'une manière pratique, les principes et mécanismes de la détermination du résultat fiscal des sociétés soumises à l'IS.
- Connaître les retraitements à effectuer pour passer du résultat comptable au résultat fiscal et calculer l'IS.
- Savoir établir les principaux tableaux fiscaux de la liasse (2058 A, 2058 B, 2059 A, et 2059 B).

Participants / Prérequis

Collaborateurs des services comptables, fiscaux et financiers en charge de la déclaration d'IS. Avocats, experts-comptables, leurs collaborateurs.

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

THEMES TRAITES

Principes du passage du résultat comptable au résultat fiscal

- Les mécanismes : réintégration ; déduction ; imputations des déficits.
- Leur traduction sur l'imprimé 2058 A
- Les imprimés de la liasse fiscale et leur utilité.
- Abattements et crédits d'impôts applicables dans les DOM (ZFU, ZFA, ZAFR, abattement du tiers, CICE etc...).

Présentation des tableaux fiscaux et alerte des informations significatives à ne pas omettre

Examen méthodologique des retraitements à opérer sur l'imprimé 2058 A : réintégrations et déductions

- Charges dont la déduction est limitée, interdite ou différée :
 - Charges concernées ;
 - Cases de l'imprimé 2058 A correspondantes.
- Le financement de l'entreprise et déductibilité des charges financières versées à des entreprises liées :
 - Cas des charges financières versées à des entreprises liées ;
 - Autres dispositifs restrictifs de déductibilité.
- Les contrats signés en devises : traitement fiscal dans le temps.
- Les amortissements :
 - Amortissement minimal obligatoire ;
 - Biens dont l'amortissement est fiscalement limité ou interdit ;
 - Amortissements exceptionnels.
- Les dispositifs de suramortissement
- Les provisions, charges à payer ou dépréciations dont la déduction est interdite ou qui ne satisfont pas aux conditions générales de déductions.
- Le portefeuille-titres :
 - Dividendes : régime mère-filiales ;
 - Fiscalisation des écarts sur titres d'OPCVM.
- Le traitement des participations dans une société de personnes.

Cas pratique : déterminer le régime fiscal des charges et dépréciations d'une entreprise.

Le traitement des régimes particuliers dans les DOM

- Défiscalisation des investissements productifs
- Abattement ZFA

Détermination du résultat fiscal long terme : les produits taxables à taux réduits

- Les opérations concernées :
 - Plus values sur titres ;
 - Produits de la propriété industrielle (brevets) ;
 - Plus-values immobilières.
 - Le service de l'imprimé 2059 A.
 - Les impacts sur l'imprimé 2058 A.

Cas pratique : établissement des déclarations 2058 A et B d'une entreprise : retraitements fiscaux pour bénéficiaire du taux réduit de certains produits, distinction des titres de placement et des titres de participation.

Résultat bénéficiaire, calcul et paiement de l'IS et des contributions additionnelles

- Les taux d'IS : taux normal ; taux réduits ; taux spécial PME.
- Les conditions d'application des contributions additionnelles.

Imputation des déficits

- Le report en avant : imprimé 2058 B.
- Le report en arrière.

Cas pratique : cas de synthèse avec établissement des imprimés.

Territorialité de l'IS

- L'activité exercée à l'étranger non imposable en France : impact sur les tableaux comptables et sur l'imprimé 2058 A.
- La notion de territorialité de l'IS.
- L'impact des conventions fiscales et de l'existence ou non d'un établissement stable à l'étranger.

E-learning post formation.

- Cas pratique de détermination d'un résultat fiscal.

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux ou en hôtel en présentiel, la formation pourra être suivie par des participants à distance. Les questions des participants à distance seront retransmises à l'intervenant via le modérateur présent pendant toute la durée de la formation.

Ce moyen offre la possibilité d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Renseignements pratiques :

Intervenant Francis Lefebvre Formation :

François MANGIN, avocat fiscaliste auprès de sociétés et groupes en fiscalité de structure et de résultat, Professeur à HEC ou il dispense un cours de fiscalité internationale.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02 - Aucun délai n'est requis.

Durée : 2 jours, soit 14h

Lieu et date(s) actualisé(s) / Délai d'accès : cf site web www.sesame-formation.re ou nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial au 02 62 22 02 02 / conseil@sesame-formation.re. Aucun délai d'accès n'est requis.

Coût HT :

Conditions tarifaires inter-entreprises : 1 400€ HT / personne.

Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) : Nous consulter

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en janvier 2024.